

Le 11 mars 2015

[Traduction]

Développement économique

M. Fitch : Le premier ministre connaît-il les probabilités de remporter le gros lot de la Lotto Max?

L'hon. M. Gallant : Je demande au chef de l'opposition de m'éclairer. J'ai bien hâte d'entendre la réponse.

M. Fitch : Les probabilités de remporter le gros lot de la Lotto Max sont de 1 sur 28 633 528. Le premier ministre connaît-il les probabilités de remporter le gros lot de la Lotto 6/49?

L'hon. M. Gallant : Le sujet est tout à fait passionnant. Voilà qui est fort intéressant. Je me réjouis de m'être levé ce matin en me demandant quelles étaient les chances de gagner ; alors, je suis très content que le chef de l'opposition aborde le sujet à l'Assemblée législative et porte cette question importante à l'attention des gens du Nouveau-Brunswick.

Combien de personnes ont appelé mon bureau de circonscription en se demandant exactement quelles sont les chances de gagner? Je ne peux pas les compter puisqu'il n'y en a pas eu. Les gens nous appellent au sujet des emplois. Ils nous appellent au sujet de l'assainissement de nos finances. Ils nous appellent pour parler de l'aide aux familles et aux collectivités qui connaissent des difficultés dans la province, et nous nous employons à la fournir. La tâche n'est pas facile.

De nombreux défis se posent à nous, mais notre gouvernement est résolu à mettre l'accent sur la création d'emplois. Voilà pourquoi nous avons réduit le taux d'imposition des petites entreprises. Voilà pourquoi nous investirons de façon stratégique dans nos infrastructures. Voilà pourquoi nous créons le Fonds d'emploi pour les jeunes. Voilà pourquoi nous appuyons le projet d'Oléoduc Énergie Est, la conversion du terminal de GNL, la mine Sisson et bien d'autres projets. Nous espérons pouvoir aborder les sujets en question aujourd'hui au lieu de parler de la Lotto 6/49.

M. Fitch : Il est intéressant de voir que, pour le premier ministre, il s'agit de probabilités acceptables. Hier, il a mis fin aux activités d'une industrie, a fait reculer l'emploi au Nouveau-Brunswick et a découragé l'investissement cette année de dizaines de millions de dollars dans la province, car il estime que d'avoir 1 chance sur 10 de trouver un filon dans l'industrie du gaz de schiste n'est pas une probabilité qui vaut la peine d'être examinée. Il parle d'autoriser les gens du Nouveau-Brunswick, qui ont 1 chance sur 13 millions de remporter le gros lot, à dépenser des millions et des millions de dollars en jouant à la Loto Atlantique ; pourtant, il a mis fin aux activités d'une industrie, a découragé l'investissement dans la province et y a fait reculer l'emploi. Ensuite, il prend la parole pour dire que son gouvernement utilise une approche



diversifiée alors que son approche est en fait moins diversifiée que celle que nous avons adoptée. Nous avons ici la preuve que nous étions sur le point de créer un grand nombre d'emplois.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Gallant : Les questions posées me laissent un peu perplexe. J'espère que le chef de l'opposition ne laisse pas entendre que nous essayons d'une façon quelconque de miser notre avenir économique sur des gains à la Lotto 6/49. Je n'ai pas vraiment compris ce que le député d'en face essaie de faire valoir. En fait, lorsqu'ils étaient au pouvoir, les gens d'en face n'étaient guère favorables à une approche diversifiée pour faire croître l'économie. Pour tout dire, la fracturation hydraulique était pour eux une idée fixe et, maintenant qu'ils siègent du côté de l'opposition, ils ne peuvent y renoncer.

Pendant que les gens d'en face continuent de tourner en rond au sujet de la fracturation hydraulique, l'économie du Nouveau-Brunswick a gagné 2 600 emplois. Nous ne pouvons pas nous en attribuer le mérite. La population du Nouveau-Brunswick, les entreprises et les entrepreneurs dans notre province ont travaillé d'arrache-pied pour y parvenir, mais nous faisons notre possible pour créer les conditions optimales. Nous continuerons à travailler avec les gens du Nouveau-Brunswick pour créer les conditions propices au redressement de notre économie.

M. Fitch : Il n'y a que les paroles qui sortent de la bouche du premier ministre qui tournent en rond ce matin. Je vous le dis parce que, lorsqu'il parle de l'approche diversifiée adoptée en ce qui concerne l'économie, du projet Énergie Est, de la mine du ruisseau Sisson, du gaz de schiste, du GNL, du terminal méthanier Canaport, des projets de grande envergure, de la foresterie et des projets comme la mine de Trevali... Il y a un rapport que nous avons commandé lorsque nous étions au pouvoir. Le tout remonte à juin 2014, quand nous prenions alors les décisions. Une approche diversifiée avait été privilégiée. Le premier ministre essaie de s'en attribuer le mérite. Savez-vous ce qu'il a fait? Il a retiré le chapitre consacré au gaz de schiste. Chaque fois qu'il dit que les gens d'en face utilisent une approche diversifiée, il devrait dire les choses comme elles sont et préciser : Notre approche est moins diversifiée que celle que vous aviez adoptée lorsque vous étiez au pouvoir. Voilà qui serait tout à fait juste.

Je me demande si le premier ministre peut expliquer aujourd'hui pourquoi il voudrait faire reculer l'emploi dans la province et décourager les gens d'investir dans la province, sachant que les chances de succès sont de 1 sur 10?

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Nous avons une approche diversifiée visant à faire croître l'économie et nous concentrons nos efforts sur la création d'emplois. C'est en raison de cette approche que



nous avons un plan pour investir de façon stratégique dans nos infrastructures ; un plan avec lequel l'opposition n'était pas d'accord.

C'est en raison de cette approche que nous avons un plan pour réduire le taux d'imposition des petites entreprises. Les parlementaires du côté de l'opposition ont dit que ce n'était pas assez et ils ne sont pas d'accord avec nous.

C'est en raison de cette approche que nous voulons donner de l'argent aux contribuables du Nouveau-Brunswick pour qu'ils soient capables d'en dépenser et ainsi aider l'économie. C'est pour cette raison que nous avons augmenté le salaire minimum. Encore une fois, les parlementaires du côté de l'opposition, qui formaient le gouvernement précédent, ne sont pas d'accord.

Nous avons une approche diversifiée et nous sommes conscients qu'il faut de grandes compagnies, mais aussi des petites et moyennes entreprises, et que cette approche passe par le développement responsable de nos ressources naturelles et de projets énergétiques. Cela dit, cette approche exige également le développement d'autres projets, notamment en termes d'innovation, ou dans le secteur de l'information, des communications et des technologies.

[Traduction]

Nous comprenons la situation et nous poursuivrons sur notre lancée en travaillant avec les gens du Nouveau-Brunswick pour faire croître notre économie.

Gaz naturel

M. Fitch : Encore une fois, le premier ministre est embrouillé. Il parle d'établir des conditions propices à la création d'emplois au Nouveau-Brunswick et dit que le gouvernement prend des mesures qui renforcent l'économie. Demandez à Codiac Transit ou à Saint John Transit le montant de taxes supplémentaires qu'ils paient en raison de la condition que le gouvernement actuel a établie et qu'ils doivent refiler aux personnes qui ont le plus besoin d'argent.

Encore une fois, qu'en est-il de la condition établie par le gouvernement qui pousse l'industrie à fuir la province? Le premier ministre est tellement embrouillé. Hier, il a parlé de ce qu'il adviendrait des soi-disant eaux usées provenant de la fracturation hydraulique. Les puits d'essai de SWN devaient être forés cette année dans la province, ce qui aurait généré des emplois et des investissements. Les gens d'en face y ont mis fin. Or, la situation montre que le premier ministre ne sait rien au sujet de l'industrie en question. Il prétend pourtant avoir beaucoup lu à ce sujet, et ce, plus que quiconque dans la province. Fait intéressant, les puits d'essai n'auraient pas généré d'eaux usées provenant de la fracturation hydraulique, pas du tout.

Encore une fois, le premier ministre peut-il expliquer ceci à la province : Pourquoi essaie-t-il de semer la confusion au sujet des eaux usées...



Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

[Original]

L'hon. M. Gallant : En fait, ce sont les dirigeants de l'industrie qui nous ont dit que, avec les règlements qui étaient en place sous le gouvernement Alward, il n'était pas vraiment possible de pratiquer la fracturation hydraulique parce qu'il n'y avait pas de plan pour disposer de l'eau utilisée. C'est ce que nous ont dit les dirigeants de l'industrie.

[Traduction]

Il est tout à fait clair pour nous qu'aucun plan n'avait été prévu pour les eaux usées provenant de la fracturation hydraulique, l'établissement d'un plan étant l'une des cinq conditions qui nous semblent raisonnables et équilibrées pour faire croître l'économie de façon responsable. L'une des conditions vise à assurer l'élaboration d'un plan pour les eaux usées provenant de la fracturation hydraulique.

Encore une fois, si la fracturation hydraulique est devenue, pour les gens du côté de l'opposition, l'idée dominante et qu'ils y tiennent tant, verront-ils à satisfaire l'une des conditions? La ville de Riverview, guidée par le chef de l'opposition, s'occupera-t-elle des eaux usées provenant de la fracturation hydraulique? Est-ce bien ce que le chef de l'opposition laisse entendre?

Encore une fois, les gens d'en face parlent de 1 chance sur 10. Il est très important de savoir que les chiffres viennent de l'industrie. Ils ne viennent pas de nous. Les entreprises elles-mêmes ont évoqué un tel pourcentage. Entre-temps, nous développerons l'économie de façon responsable.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. Fitch : La situation montre une fois de plus que le premier ministre ne connaît pas le fonctionnement de l'industrie en question. Il faut, à l'étape de l'exploration, forer des puits d'essai. Ces puits d'essai ne génèrent pas d'eaux usées provenant de la fracturation hydraulique. Encore une fois, selon la lettre de SNW, un moratoire a contraint l'entreprise à renoncer à ses plans de forage et à réaffecter ses ressources à d'autres projets ailleurs. Les conditions établies par le gouvernement actuel font reculer l'emploi et découragent l'investissement au Nouveau-Brunswick.

L'une des conditions — et l'un des prétextes — que le gouvernement compte imposer à l'industrie en question, qui était sur le point de créer 5 000 emplois, vise la collecte de renseignements clairs et crédibles qu'il peut examiner. En raison des conditions que le gouvernement a établies, le projet a été annulé. Il aurait permis de recueillir des renseignements clairs et crédibles pour mesurer ou déterminer précisément l'ampleur des possibilités présentes au Nouveau-Brunswick. Les gens du côté du gouvernement ont suspendu



le projet. Ils préfèrent être dans l'ignorance. Pourquoi le premier ministre reste-t-il dans l'ignorance?

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

[Original]

L'hon. M. Gallant : Encore une fois, le parlementaire du côté de l'opposition ne comprend pas. Il dit que l'industrie aurait créé un certain nombre d'emplois, alors qu'il y avait une chance sur dix qu'il y ait un dépôt de gaz de schiste, et nous ne savons même pas quel en aurait été le volume potentiel. Le parlementaire du côté de l'opposition vit dans un univers parallèle au nôtre.

[Traduction]

Les gens d'en face parlent des conditions que nous avons établies. Eh bien, à mon avis, il y a deux éléments que nous essayons de concilier, contrairement au gouvernement précédent. Nous essayons de créer des conditions qui nous permettent de protéger l'environnement, la santé et l'eau potable. Il est regrettable que le gouvernement précédent n'ait pas jugé bon de le faire. Encore aujourd'hui, l'opposition semble penser que le tout n'a pas d'importance.

Nous cherchons toujours à maintenir un équilibre entre les conditions en question et le développement économique. La tâche est difficile. Nous travaillons fort pour réussir en même temps sur les deux fronts et nous avançons en ce sens. Nous créons des conditions optimales pour les gens du Nouveau-Brunswick. Le PIB devrait croître au cours de l'année prochaine. Les petites et moyennes entreprises nous font confiance, et 2 600 emplois ont été créés.

M. Fitch : Le premier ministre a cité un rapport commandé par notre gouvernement et rédigé par David Campbell, qu'il a en fait engagé. Il cite des faits tirés du plan que nous avons établi. Je suis content qu'il ait repris le plan. Malheureusement, il a retiré les pages consacrées au gaz de schiste, qui aurait été un élément d'une approche plus diversifiée.

Chaque fois que les gens du côté du gouvernement prennent la parole et disent que l'emploi et l'économie constituent leurs priorités, c'est erroné. Ce n'est pas le cas. Chaque fois que les gens d'en face prennent la parole et disent qu'ils privilégient, pour gouverner et faire progresser l'économie, une approche diversifiée, c'est erroné. Ce n'est pas le cas. Chaque fois que les gens d'en face prennent la parole et disent que nous n'avons pas de plan pour protéger l'environnement et l'air, c'est erroné. Ce n'est pas du tout le cas. Nous avons établi des règlements et des règles, environ 98, visant à protéger l'eau et l'air. En réalité, bon nombre des propos qu'a tenus le premier ministre aujourd'hui ne constituent en rien des faits, et je tiens à le souligner.

Encore une fois, j'aimerais que le premier ministre admette simplement que ses règlements, les conditions qu'il établit en ce qui a trait à la création d'emplois...



Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Gallant : Premièrement, je n'ai pas du tout cité le rapport en question. Je ne sais pas trop où le député d'en face veut en venir. Deuxièmement, les gens du Nouveau-Brunswick ne sont pas d'accord avec le chef de l'opposition, selon qui les parlementaires d'en face protégeaient l'environnement, la santé de notre population et l'eau potable de notre province.

Le tout est vraiment regrettable, car nous mettons l'accent sur la création d'emplois. Les gens du côté de l'opposition essaient de dire, je pense, que c'est aussi une priorité pour eux, ce qui est bien. Pourquoi ne pouvons-nous pas nous entendre sur quelques points?

Le rapport que le chef de l'opposition a mentionné, et dont je vais parler maintenant, portait sur cinq projets énergétiques, dont quatre que nous appuyons. Nous avons imposé un moratoire sur la fracturation hydraulique. Nous appuyons quatre autres projets. Si le chef veut s'attribuer le mérite du projet d'Oléoduc Énergie Est, de la conversion du terminal de GNL et de la mine Sisson, qu'il le fasse. Nous ne cherchons pas à en recueillir les lauriers. Nous cherchons à obtenir des résultats. Nous cherchons à créer des emplois et à mettre l'économie sur la bonne voie.

Travaillons ensemble au lieu de parler de la Lotto 6/49, comme le font les gens d'en face, qui cherchent à s'attribuer le mérite de projets auxquels ils n'ont en rien contribué.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. Stewart : Passons au ministre de l'Énergie et des Mines, dont les propos n'étaient pas innocents hier. Le ministre a affirmé que l'opposition semait la peur au sujet de l'approvisionnement imminent en gaz naturel de la province.

Au contraire, de ce côté-ci de la Chambre, nous avons prêté attention aux difficultés d'approvisionnement en gaz. Nous savons que les Maritimes connaîtront une rupture d'approvisionnement d'ici à 2016-2017. Les seules autres sources possibles d'approvisionnement seront les importations de GNL aux prix fixés par les cours mondiaux ou les réserves intérieures de gaz naturel. Sous la direction des Libéraux, il n'y aura d'autre source que le gaz importé. Le choix sera d'acheter le gaz à un prix 10 ou 15 fois supérieur à celui qui est appliqué dans le reste de l'Amérique du Nord ou de ne pas avoir de gaz du tout.

Si le ministre croit que l'exposition de tels faits constitue de l'alarmisme, peut-il préciser alors quelles seront les autres sources auxquelles les gens et les compagnies du Nouveau-Brunswick auront accès et que nous n'avons pas mentionnées?

L'hon. M. Gallant : D'abord, nous avons abordé le sujet en question à maintes reprises. Nous en avons discuté à l'Assemblée législative lorsque je siégeais du côté de l'opposition et que le député d'en face faisait, en fait, partie du gouvernement. Les prix ne seront pas uniquement établis selon le type d'approvisionnement intérieur dont nous disposons. Le calcul sera fait à



l'échelle régionale. À l'heure actuelle, si une région peut, à un certain prix, vendre à un certain marché, surtout autour de Boston, c'est le prix auquel le gaz sera vendu.

Le véritable problème qui se pose au sujet du marché de Boston et de la région dans laquelle nous nous trouvons, c'est le manque d'infrastructures. En fait, notre gouvernement travaille très fort. Le ministre de l'Énergie et moi avons commencé, entre autres, par parler, de la possibilité de construire des pipelines reliant l'ouest du pays ou le nord-est des États-Unis au Nouveau-Brunswick. L'ancien gouvernement n'a pas exploré cette possibilité. Il ne l'a pas explorée, car elle aurait contredit l'argument selon lequel nous avons besoin d'un approvisionnement intérieur.

Nous pouvons assurément mettre l'infrastructure en place. Des personnes ont dit s'y intéresser. Il s'agit d'une possibilité sur laquelle le ministre de l'Énergie et moi concentrons nos efforts.

M. Stewart : Nous devrions peut-être demander à Corridor Resources, aux gens qui exploitent le site Picadilly, à l'industrie de la potasse ou à Repsol s'ils aimeraient disposer d'un approvisionnement intérieur. Tout le monde sait que le besoin se fait sentir. Le monde entier le sait sauf le premier ministre, qui a lu plus que quiconque à cet égard.

Le ministre semble avoir de la difficulté à s'en tenir à sa version des faits et, aujourd'hui, il ne peut même pas prendre la parole et s'exprimer, d'autant que les faits le contredisent. Nous disons depuis le début que l'affirmation des Libéraux selon laquelle les compagnies poursuivraient leurs activités d'exploration en dépit d'une interdiction visant la fracturation hydraulique montre à quel point les Libéraux en savent peu sur l'industrie en question.

Un ministre qui se concentre avant tout sur la politicaillerie devait bien contester nos déclarations, même si ce que nous disions était vrai. C'est ce qu'a fait, pas plus tard que le 2 mars, le ministre de l'Énergie et des Mines, et l'article du *Telegraph-Journal* en fait foi. Il a déclaré que, contrairement à ce que l'opposition disait, SWN n'était pas prête à quitter le Nouveau-Brunswick.

Le ministre savait pertinemment que l'opposition avait raison depuis le début. Il savait que SWN Resources allait quitter la province, et ce, depuis le 14 décembre. Une lettre indique clairement l'abandon par la compagnie des plans de forage et sa réaffectation des ressources et des fonds à l'extérieur de la province. Le ministre peut-il fournir une explication à cet égard? Peut-il se lever et s'expliquer à cet égard...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Gallant : Je remercie le député d'en face et chroniqueur de Brunswick News de la question.



J'aimerais rectifier les propos du député. Il a dit qu'il aimerait que nous demandions à Corridor Resources si elle aimerait disposer d'un approvisionnement intérieur. À mon avis, cela en dit long. À mon avis, cela en dit long sur l'attitude du gouvernement précédent. Il veut que nous demandions à Corridor Resources si elle aimerait disposer d'un approvisionnement intérieur. Corridor Resources manque un peu d'objectivité en ce qui a trait au sujet en discussion. Elle fait son travail en tant qu'entreprise, et il va sans dire qu'elle serait tout à fait en faveur d'un approvisionnement intérieur. Nous n'irons pas poser de questions à Corridor Resources au sujet de notre politique sur le gaz naturel ou de nos politiques sur la fracturation hydraulique. Nous défendrons les intérêts des gens du Nouveau-Brunswick.

Le député d'en face a ensuite parlé de Repsol. Nous n'avons pas à demander l'avis de Repsol. Nous n'avons qu'à examiner ses actions. La compagnie a présenté une demande d'étude d'impact sur l'environnement pour la conversion du terminal de GNL et elle avance à cet égard en faisant preuve d'un optimisme prudent. Elle le fait, du reste, même s'il y a un moratoire sur la fracturation hydraulique.

M. Stewart : Le premier ministre se rendra peut-être compte que l'industrie est présente depuis 15 ans au Nouveau-Brunswick. L'expansion a effectivement fait l'objet de discussions pendant la campagne électorale.

Étant donné que le ministre de l'Énergie n'est pas disponible ni autorisé à parler aujourd'hui, je vais poser une autre question au premier ministre. Le fait que SWN Resources quitte la province est problématique, et la faute revient au gouvernement. Le fait que la compagnie ait demandé une prolongation à long terme n'a aujourd'hui aucune importance. Le ministre ne fait quand même pas fi de la réalité au point de ne pas comprendre que, si une compagnie se voit accorder, sans le moindre coût ni condition, une prolongation à long terme d'un permis — comme cela semble être le cas selon les récentes réflexions émises par le ministre —, elle l'acceptera même si elle n'a aucune intention de revenir dans la province. Si le ministre et le premier ministre ne comprennent pas cela, ils sont plus dépassés qu'aucun d'entre nous ne l'aurait pensé.

En fait, le ministre essaie désespérément de convaincre tout un chacun que tout va bien dans le dossier du gaz naturel et se perd dans sa propre confusion tandis que le premier ministre prend la parole et s'embrouille dans ses réponses. Le ministre savait depuis décembre que SWN Resources allait quitter la province ; pourtant, il a publiquement laissé entendre le contraire. Pourquoi le ministre et le gouvernement actuel n'ont-ils pas informé...

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Arseneault : Il est assez évident que le député d'en face a rejoint le chef de l'opposition dans l'autre univers dont nous avons parlé hier.

Nous parlons de SWN Resources et des propos alarmistes que tient le député d'en face. Tout le monde sait depuis deux ans et demi que les Libéraux, s'ils formaient le gouvernement,



instaureraient un moratoire. Nous n'avons pas tergiversé. Nous avons agi en ce sens le 18 décembre. SWN Resources le savait.

Le député n'aime mentionner que certains passages de la lettre en question. Je vais vous lire deux autres extraits, si vous aimez lire un tant soit peu. Il est dit : Par la présente, nous voulons souligner la demande antérieure de prolongation à long terme de nos permis de recherche que nous avons présentée afin de pouvoir continuer à investir au Nouveau-Brunswick. La compagnie ne quitte donc pas le Nouveau-Brunswick. Dans la même lettre dont vous parlez constamment, il est aussi écrit : Je veux réitérer notre volonté de poursuivre notre programme d'exploration au Nouveau-Brunswick.

Quand l'opposition dit que nous faisons fuir les investissements, il est bien évident que toutes les compagnies, dont SWN Resources, ne veulent pas quitter le Nouveau-Brunswick.

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

Transport des élèves

M. Coon : Ma question s'adresse au ministre de l'Éducation. Le *Règlement sur le transport scolaire* pris en vertu de la *Loi sur l'éducation* indique que les élèves demeurant à au plus 2,4 km de l'école doivent s'y rendre à pied, car ils n'ont pas accès au transport par autobus scolaire. Voilà qui est inacceptable, surtout pour les enfants du primaire, qui peuvent être âgés d'à peine 4 ans.

Selon un examen des distances des trajets à pied réalisé en 2008, en Nouvelle-Écosse, aucun élève du primaire ne devrait avoir à marcher plus de 1,6 km pour aller à l'école.

Le ministre réduira-t-il l'exigence en matière de distance à parcourir à pied qui est énoncée dans le *Règlement sur le transport scolaire*? Merci.

[Original]

L'hon. M. Rousselle : Tout d'abord, je veux remercier le chef du troisième parti pour sa question. Évidemment, c'est une question que nous entendons beaucoup plus souvent au bureau de mon ministère et dans ma circonscription que toutes celles au sujet de la loterie. Moi non plus, je n'ai jamais entendu des questions comme celles du chef de l'opposition avant aujourd'hui.

Cela étant dit, la réglementation actuelle prévoit que la norme minimale en ce qui a trait à la distance que doivent marcher les élèves est de 2,4 km. Toutefois, je veux également souligner qu'il revient au directeur général de chaque district scolaire de prévoir des normes les plus basses possible.



D'ailleurs, si je regarde les chiffres qui sont devant moi, il est indiqué que, dans les districts scolaires, la norme moyenne de marche pour les élèves de la maternelle à la 8^e année est d'environ de 1,1 km. En ce qui a trait aux élèves de la 9^e à la 12^e année, la norme actuelle est de 1,7 km. Cela étant dit, oui, nous sommes prêts à regarder à cette question, et je dois ajouter que nous sommes en train de réviser toute la situation du transport scolaire et...

[Traduction]

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. Coon : C'est vrai que les directeurs généraux des districts scolaires peuvent réduire la distance que les élèves doivent parcourir à pied et au-delà de laquelle le transport par autobus est assuré. Bien sûr, cela dépend de la capacité financière du district scolaire. Dans une province qui embrasse le principe de l'égalité des chances, la situation donne lieu à des services de transport inégaux pour nos enfants selon le district scolaire dans lequel ils vivent. Assurément, le ministre veut que tous les élèves reçoivent les mêmes services, peu importe où ils vivent dans la province. Par exemple, dans le district scolaire Anglophone West, des élèves doivent marcher 2,4 km pendant toute l'année pour se rendre à l'école.

Le ministre réduira-t-il maintenant la distance de marche requise à la plus courte distance établie par un district scolaire au Nouveau-Brunswick afin que tous les enfants du Nouveau-Brunswick aient accès aux mêmes services de transport, peu importe où ils vivent?

L'hon. M. Rouselle : Comme je viens de le dire, nous examinons en fait la question. Les normes actuelles ont été établies par les différents districts scolaires, et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance travaille actuellement à un projet de normalisation des exigences provinciales. Nous nous penchons sur la question, et je serais ravi de collaborer avec le chef du tiers parti à cet égard. Merci.

M. Coon : Je suis content d'entendre que du travail est en cours pour normaliser les distances que les enfants doivent parcourir à pied. Les distances de marche actuellement énoncées dans le règlement équivalent à la distance de marche d'ici jusqu'au sommet du campus de la St. Thomas University ou d'ici jusqu'au restaurant The Diplomat. Évidemment, par un matin glacial d'hiver, le trajet devient inacceptable pour de jeunes enfants. Nous avons eu cette année un hiver froid et venteux, et j'ai certainement reçu des plaintes à mon bureau de circonscription de la part de parents, comme d'autres députés en ont reçu, j'en suis sûr. La situation doit changer.

Voici ma question : Avant l'hiver prochain, le ministre réduira-t-il la distance à parcourir à pied pour veiller à ce que les enfants puissent prendre un autobus scolaire quand ils ont besoin de le faire?



[Original]

L'hon. M. Rousselle : Comme je l'ai mentionné auparavant, nous sommes en train de réviser la question du transport scolaire et nous avons actuellement un comité multiministères qui est en train de regarder à un document dont j'ai seulement le titre en anglais sous les yeux. Ce comité ayant à sa tête le médecin en chef de la province, soit la personne en chef responsable de la santé au Nouveau-Brunswick, est en train de regarder à toutes ces questions. Il ne faut pas oublier qu'il y a les aspects de la santé et de l'environnement qui sont très importants, et je suis sûr que cette question touche particulièrement le chef du Parti vert.

J'aimerais signaler que, lorsqu'on regarde aux distances que doivent marcher les élèves, les normes diffèrent énormément. Tout à l'heure, on a fait mention de la Nouvelle-Écosse ; eh bien, dans cette province, la distance que doivent marcher les élèves va jusqu'à 3,6 km, alors que, en Colombie-Britannique, la distance peut être de 4,8 km. Donc, oui, nous sommes en train de regarder à toute cette question, et, comme je l'ai dit, je serai plus qu'heureux de travailler avec le chef du troisième parti à cette question.

[Traduction]

Programmes de création d'emplois pour les jeunes

M. Holder : Notre gouvernement progressiste-conservateur a lancé un programme très réussi qui a permis de créer des emplois permanents pour les jeunes. Le programme, appelé Promesse d'emploi, a donné lieu à la création de centaines et de centaines d'emplois, comme je viens de le dire. Le gouvernement actuel a annoncé un programme pour les jeunes qui crée des placements de six mois. Je ne cherche pas à comparer les deux programmes. Voici toutefois ce que je demande : Le ministre pourrait-il aujourd'hui dire à la Chambre combien de demandes ont été reçues jusqu'à maintenant? Le programme doit être lancé dans trois semaines.

[Original]

L'hon. M^{me} Landry : Merci pour la question. Pour ce qui est du Fonds d'emploi pour les jeunes, nous allons faire une annonce très prochainement. Nous visons 1 500 jeunes par année qui occuperont des emplois pour une période de six mois, mais, qui, nous l'espérons, deviendront des employés permanents. Donc, ce programme sera annoncé très prochainement.

[Traduction]

M. Holder : Je comprends que le gouvernement a des cibles, mais le programme doit être lancé dans trois semaines. Nous ne savons pas combien d'étudiants ont en fait présenté une demande. Le programme a été mentionné pour la dernière fois sur le site Web du gouvernement du Nouveau-Brunswick le 16 octobre 2014. Comme la ministre vient de le dire, il y était indiqué que 1 500 jeunes du Nouveau-Brunswick seraient embauchés et que le programme serait lancé le 1^{er} avril.



Pas plus tard qu'hier, tous les membres du caucus libéral ont joint leur voix à celle du premier ministre en parlant du programme comme s'il était déjà mis en oeuvre et donnait de merveilleux résultats. Rien sur le site Web n'indique actuellement comment présenter une demande. Comment les jeunes peuvent-ils présenter une demande dans le cadre de ce programme qui doit être lancé le 1^{er} avril?

[Original]

L'hon. M^{me} Landry : Nous sommes prêts à lancer le Fonds d'emploi pour les jeunes, qui sera annoncé très prochainement. Les jeunes et les employeurs ont signifié un grand intérêt pour ce programme. Actuellement, nous en sommes à peaufiner certains détails, et le tout sera annoncé très, très prochainement.

[Traduction]

M. Holder : Je pensais que l'annonce avait été faite en octobre. Le programme est censé être lancé le 1^{er} avril. Qu'attendons-nous? Il semble que nous ayons un nouvel élément à ajouter à la liste des 200 jours de déception du premier ministre.

Puisque nous ne savons pas trop quand le programme sera mis en oeuvre, je vais poser une autre question. Le programme Promesse d'emploi a connu un grand succès. Est-il toujours en vigueur? Combien d'emplois ont été créés ces derniers temps au titre du programme en question? Celui-ci sera-t-il éliminé? Est-ce un autre programme que le gouvernement éliminera parce qu'il est estampillé « conservateur »?

[Original]

L'hon. M^{me} Landry : Le Fonds d'emploi pour les jeunes sera lancé et il entrera en vigueur le 1^{er} avril. C'était notre promesse et c'est ce que nous allons faire.

Je vous rappelle que, depuis octobre 2014, nous avons créé 2 600 emplois. Avec les 1 500 emplois que nous prévoyons créer avec le Fonds d'emploi pour les jeunes, cela nous donnera un total de 4 100 emplois. C'est ce qui aura été créé d'ici les prochains mois.

Je pense que nous avons tenu notre promesse. Le Fonds d'emploi pour les jeunes sera en vigueur le 1^{er} avril, et nous nous attendons à ce que les employeurs et les jeunes en profitent pleinement.

[Traduction]

Gaz naturel

M. Northrup : Le fait de ne pas donner de date précise pour la levée de l'interdiction est encore un autre exemple de l'improvisation à laquelle se livre le gouvernement actuel. Le PDG de



Corridor Ressources a déclaré que, sauf erreur de sa part, cinq mois s'étaient écoulés depuis que les gens du gouvernement avaient été élus et que, si leur plan d'action avait été bien défini, l'interdiction aurait pu être levée quelques semaines après les élections. Nous sommes entièrement d'accord de ce côté-ci de la Chambre.

Il est clair que les Libéraux n'avaient absolument aucun plan en ce qui concerne le gaz naturel, et voici qu'ils se sont placés dans une situation difficile en raison d'une pénurie de gaz et de prix élevés qui se profilent à l'horizon pour les consommateurs de gaz. Les compagnies quittent le Nouveau-Brunswick en emportant avec elles leurs capitaux d'investissement.

Pourquoi le ministre ne peut-il fournir à la Chambre, cinq mois après le début de son mandat, le moindre détail sur ce que le gouvernement entend faire par rapport au gaz naturel?

L'hon. M. Arseneault : Voici en partie ce qui pose problème chez les gens de l'opposition. Quand ils étaient au pouvoir, ils ont essayé de traiter avec empressement certains dossiers, mais ils ont oublié de faire le travail qui devait être fait. En ce qui concerne la fracturation hydraulique, ils n'ont pas écouté les préoccupations exprimées par les gens du Nouveau-Brunswick. Voilà qui était plutôt regrettable.

D'abord en tant qu'opposition libérale, puis maintenant, en tant que gouvernement libéral sous la direction du premier ministre Gallant, nous avons écouté la population du Nouveau-Brunswick, le personnel, la D^{re} Cleary et d'autres experts en la matière. C'est pourquoi nous avons établi cinq conditions très, très importantes nous permettant de déterminer si nous autoriserons ou non la fracturation hydraulique. Les conditions portent sur l'acceptabilité sociale, sur l'obligation de consulter les Premières Nations, sur l'optimisation de la structure de redevances et sur l'assurance que notre santé, l'environnement et l'air sont protégés, tout comme nos infrastructures.

Je ne sais pas si Riverview prendra en charge les eaux usées. Je l'ignore. Peut-être que Saint John s'en occupera. Je ne sais pas. Personne ne s'est proposé pour remédier au problème en question. Il s'agit de facteurs très importants pour lesquels les gens du Nouveau-Brunswick nous disent qu'ils veulent que des réponses soient trouvées avant que nous allions de l'avant. Voulez-vous un échéancier?

Le président : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre. Une dernière question.

M. Northrup : Nous savons que, depuis des années, les Libéraux font fi des données scientifiques et des faits dans le dossier en question. Nous savons que cette même personne, le député de Campbellton-Dalhousie, à qui la compréhension du dossier fait sérieusement défaut, était le plus fervent défenseur de l'industrie il y a six ans. Il interdit maintenant à l'industrie d'utiliser, dans la province, un procédé éprouvé. C'est un revirement complet. Même si le premier ministre prétend avoir lu plus que quiconque dans la province au sujet de la fracturation hydraulique, nous savons qu'il ne comprend toujours pas que la fracturation est un procédé nécessaire à l'exploration au Nouveau-Brunswick.



Le ministre indiquera-t-il à la Chambre pourquoi il a opéré, à l'égard du dossier, une volte-face radicale et a interdit les activités d'une industrie dont il a lui-même fait la promotion et qu'il a, de concert avec d'autres ministres, encouragée dans la province à la fin des années 90?

L'hon. M. Gallant : Premièrement, il ne s'agit pas d'une interdiction. Il est regrettable que nous devions encore revenir sur la question, car nous en avons parlé à maintes reprises. Il s'agit d'un moratoire, et nous l'avons indiqué très clairement chaque fois que les gens de l'opposition ont soulevé la question. J'aimerais donc commencer par préciser qu'il s'agit d'un moratoire sur la fracturation hydraulique.

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : Deuxièmement, je pense qu'il est très important de comprendre qu'il est difficile de concilier les éléments qui, pour les gens du Nouveau-Brunswick, sont prédominants. Il importe toutefois que nous les prenions en compte et que nous nous efforcions de concilier l'ensemble de ces éléments. Les gens veulent avoir accès à l'eau potable et veulent que leur santé et leur environnement soient protégés. Ils veulent aussi que la priorité soit accordée à la création d'emplois, ce à quoi nous nous employons. Nous avons réussi à établir un équilibre permettant de créer des emplois, de faire croître l'économie, de renforcer la confiance des petites et moyennes entreprises...

Le président : À l'ordre.

L'hon. M. Gallant : ...un équilibre permettant à beaucoup de parties indépendantes de dire qu'il y aura croissance du PIB. Nous sommes fiers de ce que nous faisons. Nous sommes fiers de notre bilan en matière de création d'emplois et nous poursuivrons sur cette lancée.

Le président : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.

